



Commune de MINIHY-TRÉGUIER-Conseil municipal
du 14 septembre 2026

Délibération N°2026-09-14-060

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement de Lannion - Canton de Tréguier
COMMUNE DE MINIHY-TREGUIER

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 septembre 2026

DATE DE LA CONVOCATION : 08 septembre 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Etaient présents : Christian Le Roi, Eric Le Moal, Marie Odile Duval, Dominique Clouin, Christiane Le Lonquer, Marie-Yvonne Gallais, Michel Guyomard, Marie-Dominique Ollierou, Isabelle Moal, Olivier Cras, Jean-Yves Beguec, Sébastien Lerestif, Pierre Connan, Corinne Le Bivic, Marlène Renoux

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Madame Marie Odile DUVAL a été désignée pour remplir ces fonctions.

11 Contrat groupe d'assurance statutaire du CDG22 (2028/2031)

Le CDG22 a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance statutaire (2028/2031) garantissant les collectivités territoriales contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue durée, congé de longue maladie, maladie ordinaire, maternité....)

Ce contrat a pour objet de regrouper les collectivité et EPCI à l'intérieur d'un marché d'assurance.

Il est proposé à la collectivité d'y souscrire et une délibération doit être prise pour autoriser le CDG22 au nom de la commune à une mise en concurrence du contrat-groupe d'assurance statutaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le CDG22 au nom de la commune à la mise en concurrence du contrat-groupe d'assurance statutaire et émet un avis favorable à l'adhésion.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture



Le Maire
Christian LE ROI